

## Audit du projet informatique clé novo SIPAC Secrétariat d'État à l'économie SECO

L'essentiel en bref

---

### **Le nouveau rôle de l'UPIIC n'est pas encore complètement assumé**

Le Système informatisé de paiement des caisses de chômage (SIPAC) a déjà fait l'objet d'audits du Contrôle fédéral des finances (CDF) en 2012 (analyse préliminaire de novo SIPAC) et en 2014 (contrôle de la gestion de la qualité et de projet). Le présent audit vise non seulement à examiner la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits précédents, mais aussi à évaluer de nouveaux aspects du projet informatique clé.

Propriété de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage et placé sous la responsabilité de cette dernière, SIPAC sert à gérer le versement des prestations de l'assurance-chômage. Développé par un prestataire externe à partir de 1989, il a été mis en service en 1993 et bénéficie depuis d'une maintenance en continu. 2000 utilisateurs y accèdent chaque jour depuis 34 lieux de travail différents. L'exploitation, la maintenance et le développement du système sont financés par le fonds de l'assurance-chômage. En tant qu'organe de compensation, le SECO assume certaines tâches opérationnelles relevant de l'exploitation et de la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre d'une évaluation stratégique des risques, la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage a chargé le SECO en 2004 d'entreprendre les mesures nécessaires pour mettre fin dans les meilleurs délais à la dépendance à l'égard des fournisseurs et de la technologie. Le contrat d'un montant de 22 millions de francs portant sur une reprogrammation jusqu'en 2016 a été signé à l'automne 2013. Le budget total du projet s'élève à environ 35 millions de francs en tenant compte des investissements nécessaires et des charges internes à l'administration.

### **Le projet novo SIPAC se trouve dans une situation difficile et risque d'être interrompu**

Il est apparu durant l'été 2014 que le délai de réalisation du projet pour 2016 ne pourrait pas être tenu. Le concepteur du système (CSC) a informé le SECO à la fin de l'année 2014 que la migration en cours ne serait pas réalisée selon le calendrier prévu. Au moment de l'audit le projet se trouvait dans une situation difficile et risquait d'être interrompu. Des analyses approfondies ont été menées pour définir des scénarios qui pourraient garantir l'exploitation du système actuel ainsi que la poursuite du projet.

### **L'indépendance réelle du système est remise en question**

Novo SIPAC doit être programmé de manière à ce que sa maintenance et son développement futur puissent faire l'objet d'appels d'offres publics, afin de garantir son indépendance à l'égard de CSC et d'une technologie ancienne. L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) a procédé à une évaluation du code du logiciel établi jusqu'ici. Selon ses conclusions, les conditions pour une maintenance par des tiers n'ayant pas participé au processus de développement du logiciel ne sont pas encore remplies. En outre, le CDF met en question si ces



tiers peuvent réellement assurer la maintenance d'un logiciel de la complexité de SIPAC à des conditions concurrentielles.

### **L'urgence du projet ne semble plus être d'actualité**

Dans un premier temps, le projet a été classé urgent pour deux raisons. Premièrement, on craignait que la technologie utilisée ne soit plus disponible après 2020. Deuxièmement, on redoutait qu'une révision de la loi sur l'assurance-chômage survienne durant la période de réalisation du projet ou génère de nouvelles exigences que l'application ne pourrait pas remplir. Le CDF a toutefois constaté dans le cadre de ses analyses que ces risques qui justifiaient le projet novo SIPAC sont aujourd'hui à relativiser.

Les scénarios envisagés (poursuite – avec des ajustements – ou abandon du projet) impliquent différentes conséquences en ce qui concerne la poursuite du travail et, le cas échéant, les modifications contractuelles.

Malgré la situation difficile dans laquelle se trouve novo SIPAC, les directives en matière de gestion de projet ne peuvent pas être négligées. Les points en suspens doivent être traités rapidement.

### **Texte original en allemand**